



24H DE LOMBEZ

26/27 septembre 2009
2^{ème} édition



Bulletin d'Engagement Equipe

A compléter et renvoyer (un bulletin par équipe) au plus tard le 22 Septembre 2009 (**pas d'inscription le jour**)

accompagné du chèque de règlement à l'ordre de : Episode - Virades de l'espoir 2009

et de la copie du certificat médical de non contre indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de la photocopie R.V de la licence en cours de validité pour les non-licenciés, à l'adresse suivante :

Episode Organisation Route des Paguères - 32130 CAZAUX – SAVES

Droit d'Inscription : **40 euros**

l'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE dans le cadre des virades de l'espoir 2009

Renseignements (Capitaine d'équipe)

Nom: _____ Prénom : _____ Téléphone: _____ Adresse

: _____ Code postal: _____ Ville: _____ Pays :

Inscription: [] Individuel [] Equipe de 2 à 10 [] Autre Equipe > 10 (non classée)

Equipe : _____ Dossard : _____ [] Masculine/Mixte [] Féminine

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de Licence

Reconnaissons avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Des emplacements de camping et camping-cars seront disponibles gratuitement pour la nuit du samedi 26/09/2009 au dimanche 27/09 pour les concurrents inscrits, dans la limite des places disponibles et sur réservation (mairie de Lombez)
Restauration et hébergement possible sur place.

Retrait de dossards : samedi 26 septembre 2009 de 8H à 9H30 à la mairie

Fait à :

le :

Signatures des membres de l'équipe:



24H DE LOMBEZ

26/27 septembre 2009
2^{ème} édition



Règlement Equipe

Art. 1. L'association **Episode Ultra pour la cause** organise dans le cadre des "**virades de l'espoir**" pour vaincre la mucoviscidose, les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2009 une course pédestre (style libre) de 24h00, **LES CIRCADIENS 24H DE LOMBEZ**, en équipe (hommes, féminines ou mixte) et en individuel, sur un circuit de 0,900 Km au cœur de la cité historique de Lombez, département du Gers (32) à parcourir le plus grand nombre de fois.

Art. 2. Départ samedi 26 à 10h00 précises. Dernière limite pour le retrait des dossards le samedi 26 septembre à 9h30.

Art. 3. Le comptage des tours sera effectué par des officiels FFA des courses hors stade. Pour une gestion optimale des passages, la prise de relais se fera dans la zone prévue à cet effet.

Art. 4. L'épreuve est ouverte aux personnes majeures (licencié ou non), titulaire d'un **certificat médical de moins de 1 an, de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition**, ou de la licence sportive en cours de validité (présentation obligatoire).

Art. 5. L'épreuve s'effectuera en individuel ou par équipe de 2 à 10 coureurs. Sont considérées comme équipe masculine ou féminine les équipes formées de personnes du même sexe. Les équipes masculines et mixtes seront dans un seul et même classement. Les équipes supérieures à 10 concurrents ne seront pas classées.

Art. 6. L'inscription est fixée à : Equipes de 2 : 80 € - Equipes de 4 : 100 € - Equipes de 6 : 140 € - Equipes de 8 : 170 € - Equipes de 10 : 200 €. Date limite d'engagement : Mardi 22 Septembre 2008. Il n'y aura pas d'engagement sur place. Les bénéficiaires sont intégralement reversés à l'association "**virades de l'espoir**" pour vaincre la mucoviscidose.

Art.7. RAVITAILLEMENTS : **Adaptés aux épreuves Ultra**. Sur le parcours, ravitaillement au passage de la halle : Boissons, fruits secs, gâteaux, bananes, pain, pâté, fromages, pâtes, riz au lait et soupes pour la nuit.

Art.8. CLASSEMENT - RECOMPENSES

Classement des équipes masculines / mixtes (voir Art. 5) et féminines. Récompenses : Tee-shirt offert à chaque participant. Coupe au 1er individuel H et F, à la 1ère équipe masculine, à la 1ère équipe féminine et à la 1ère équipe mixte.

Art. 9. L'organisateur est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de AGF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance et liées à leur licence. Il appartient au non-licenciés de s'assurer personnellement. Chaque participant s'engage sous sa propre responsabilité et ne pourra prétendre à faire valoir quelque droit que ce soit à l'égard des organisateurs.

Art. 10. En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents(es) puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Art. 11. Tout coureur autorise expressément les organisateurs de la course, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents.

Art. 12. Les concurrents sont invités à prendre toutes précautions pour prévenir les pertes ou vols de matériel sur les lieux mis à leur disposition (lieu de repos, parkings...) L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident.

Art. 13. Chaque concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et d'en respecter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Jury :

Un jury officiel veille au bon déroulement de l'épreuve. La mise hors course d'un coureur peut être prononcée pour : non-respect du règlement, comportement antisportif ou dangereux ou, médicalement par le médecin de l'épreuve si l'état de santé du participant lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Pour chaque cas, l'avis du comité d'organisation est souverain.

SECOURS : Protection Civile, Médecins, Kinésithérapeutes, Podologues.

REPOS : Une salle sera aménagée pour permettre le repos des participants. Prévoir matelas de camping et duvet.

ASSISTANCE TECHNIQUE : **Episode Ultra pour la cause**.

Retrait de dossards : Samedi 26 Septembre 2009 de 8H à 9H30 à la Mairie

ACCES → Villes proches : Isle Jourdain, Samatan



